

Enseignante, enseignant en musique au préscolaire, primaire et secondaire

Éducation préscolaire et en enseignement primaire, Enseignement secondaire

 Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Faites partie de notre belle équipe, venez bâtir l'avenir avec nous !

Bienvenue dans le monde passionnant de l'éducation, où chaque jour est une opportunité de façonner l'avenir brillant des jeunes esprits!

Le CSSMB recherche actuellement des enseignantes et des enseignants dynamique et inspirant(e) pour occuper des postes contractuels ainsi que des remplacements à temps partiel et à temps plein pour rejoindre notre équipe de spécialistes en musique.

En tant qu'enseignante ou enseignant en musique, vous serez éveiller la passion musicale chez les élèves. Prête ou prêt à transformer chaque jour en une aventure éducative inoubliable?

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps partiel

Domaines

Éducation préscolaire et en enseignement primaire, Enseignement secondaire

Région

Montréal

Salaire offert

51 461 \$ - 100 246 \$ / an

Publié

4 juillet 2024

Expérience

2 ans

Niveau de scolarité exigé

Formation universitaire

Fin des candidatures

30 juin 2025

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise

Centre de services scolaire Mar
Bourgeoys

Rejoignez-nous pour faire partie d'une équipe engagée qui valorise l'apprentissage, la croissance personnelle et l'épanouissement de la future génération de demain.

Nos avantages

En enseignant au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB), vous aurez la chance de :

- Bénéficier de notre plateforme SIR (système informatisé de remplacement) pour de la suppléance au niveau préscolaire et primaire;

- Profiter d'un programme d'insertion professionnelle et de mentorat pour les nouveaux enseignants;

- Enseigner à différents types de clientèle et dans différents milieux socio-culturels;

- Choisir le quartier de votre lieu d'affectation : milieu urbain ou bucolique;

- Bénéficier du remboursement d'activités de formation et de perfectionnement;

- Accéder à une gamme complète d'assurances collectives, à des avantages sociaux et à un régime de retraite;

- Évoluer grâce à notre programme de relève à la direction d'établissement;

- Accéder à un service de télémédecine;

- Bénéficier du programme d'aide aux employés;

Le CSSMB encourage une culture axée sur le bien-être et l'équilibre. Débranchez-vous pour mieux reconnecter!;

- Bénéficier de programmes de loisirs diversifiés et de rabais employé.

Responsabilités

- Tâches éducatives Donner des cours et leçons prévues au programme scolaire;

- Faire l'encadrement et la récupération;

- Etc.

- Autres tâches professionnelles Être responsable des projets confiés par la direction;

- Avoir des échanges, des suivis et des communications avec d'autres membres du personnel, la direction de l'école et des parents, etc. (plan d'intervention, suivi d'élèves, etc.);

- Faire la surveillance de l'accueil et des déplacements des élèves;

- Faire de la préparation, de la planification et de la correction.

Exigences et compétences recherchées

Être inscrit(e) à temps plein dans une université québécoise au baccalauréat en enseignement de la musique, avoir 15 crédits de complétés avec une preuve d'inscription de l'année en cours et la réussite du test de français (TECFÉE, SEL ou CÉFRANC) avant la fin de vos études.

OU Avoir l'une des qualifications ci-dessous (section Qualifications)

Qualifications

Autorisation provisoire d'enseigner – Exigence

ou

Brevet d'enseignement – Exigence

ou

Permis probatoire d'enseigner – Exigence

Scolarité

Baccalauréat Enseignement – Musique au préscolaire et au primaire – Atout

Langues

Français parlé – Élevé – Exigence

Français écrit – Élevé – Exigence

Nous vous remercions de votre intérêt envers le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Sachez que toutes les candidatures seront traitées et que nous communiquerons avec les personnes qui correspondent au profil recherché.

Nous souscrivons également à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invitons donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes en situation de handicap à soumettre leur candidature.

Tous nos employés sont soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSMB d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi, cliquez [ici](#).

